

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 71

13 janvier 2009

SOMMAIRE

Advita S.C.I.	3402	Kelso SB I S.à r.l.	3399
African Investment Company S.A.	3369	Konzeptual Holding S.A.	3376
Aleris Global Luxembourg S.à r.l.	3362	La Comodonna S.A.	3380
AM Immobilière S.A.	3379	Lunon A.G.	3403
Aon Re Canada Holdings S.à r.l.	3362	Mag Holding S.A.	3378
Arcis Consulting S.A.	3401	MediaPolis S.A.	3385
Ares SPC Luxembourg S.à r.l.	3406	Moynesque Vignoble S.A.	3370
Camako S.à r.l.	3372	MRI Overseas Property Group S.A.	3370
Captilux S.A.	3405	Munus Culture S.A.	3385
Carbofer Group S.A.	3401	New Hotels & Investments S.A.	3398
C.H. Robinson Luxembourg Sàrl	3382	Norbel S.à r.l.	3369
C.H. Robinson Luxembourg Sàrl	3383	Office Euro Transactions S.A.	3378
Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A.	3398	O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A.	3376
Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A.	3399	Onis Group S.A.	3378
Coverdale S.à r.l.	3362	Open Ocean S.à r.l.	3381
CPI Asia II Holdings S.à r.l.	3382	PBL Luxembourg S.A.	3385
Decofils SA	3380	RDLUX S.A.	3397
De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l.	3369	Résidence	3400
DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l.	3400	RHÔNE II EURO Acquisitions 3 S.à r.l. ..	3383
Digital Luxembourg Sàrl	3379	Royal Construction S.A.	3397
Domino Finance S.A.	3404	S.A. European Partners	3377
Elmont S.à r.l.	3370	Safilo Capital International SA	3384
Europack S.A.	3401	S.C.I. Hopert	3406
European Media Robot Investments S.A.	3381	Senate Holdings S.A.	3371
Euro-Vending	3379	Sitrof Holding S.A.	3377
Finmacrien	3405	Sourcesense IT Holding S.A.	3399
Immoient S.A.	3377	Springbok Luxco Limited	3404
Kelso SB II S.à r.l.	3384	Vanksen Group S.A.	3382
		WLCE Luxembourg Holdings	3371
		Wolverine S.à r.l.	3398
		WX Rumänien Holding S.A.	3381

Aleris Global Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.960.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Luxembourg le 26 novembre 2008 à 8.15 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. La démission de ProServices Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie "A" de la Société est acceptée avec effet à partir de la date de la réunion.

2. La nomination de Monsieur Matthijs BOGERS, né à Amsterdam, Pays-Bas le 24 novembre 1966, avec adresse professionnelle au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de catégorie "A" de la société est acceptée à la date de la réunion.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Amicorp Luxembourg S.A.

Mandataire

Représentée par Mr. Julien FRANCOIS

Administrateur

Référence de publication: 2009001001/1084/23.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06716. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Aon Re Canada Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Coverdale S.à r.l.).

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 139.782.

In the year two thousand and eight, on the third day of December.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary, residing at Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Aon Canada Holdings N.S. ULC, a Nova Scotia unlimited liability company, incorporated under the laws of Nova Scotia (Canada), having its registered address at 900-1959 Upper Water Street, Halifax, NS B3J 2X2, Canada,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of Coverdale S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 139782, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri BECK, notary public residing in Echternach, dated June 25th, 2008, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1792, on July 21st, 2008.

II. The Company's share capital is set at twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares without nominal value.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to change the name of the Company from its current name Coverdale S.a r.l. to Aon Re Canada Holdings S.à r.l.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 4 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 4.** the Company will have the name of Aon Re Canada Holdings S.à r.l."

Third resolution

The sole shareholder resolved to change the powers of the managers so that the Company shall be bound by the single signature of any of its managers.

Fourth resolution

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend therefore the article 11 of the articles of association of the Company, to give it henceforth the following wording:

" **Art. 11. Powers of the Manager(s)** . In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its single manager or, in case of plurality of managers, by the single signature of any of its managers. In case the managers are split in two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one category A manager and one category B manager.

If the managers are temporarily unable to act, the Company's affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not either shareholders or not."

Fifth resolution

The sole shareholder resolved to establish a nominal value in the amount of one Euro (EUR 1.-) per share, thus leaving a share capital amounting to twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand, five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Sixth resolution

The sole shareholder resolved to convert the shares of the Company into class A shares so that the share capital shall be represented as from now by twelve thousand, five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Seventh resolution

The sole shareholder resolved to create nine (9) separate classes of shares, namely a class B share, a class C share, a class D share, a class E share, a class F share, a class G share, a class H share, a class I share and a class J share.

Eighth resolution

The sole shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by one hundred and six million, three hundred and one thousand, five hundred and ten Euro (EUR 106,301,510.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand, five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one hundred and six million, three hundred and fourteen thousand, ten Euro (EUR 106,314,010.-) by creation and issue of:

- ten million, six hundred and eighteen thousand, nine hundred and one (10,618,901) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each,
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;
- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; and

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, Aon Canada Holdings N.S. ULC, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to ten million, six hundred and eighteen thousand, nine hundred and one (10,618,901) class A shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class B shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class C shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class D shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class E shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class F shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class G shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class H shares, ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class I shares and ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class J shares and to have them fully paid up in the amount of one hundred and six million, three hundred and one thousand, five hundred and ten Euro (EUR 106,301,510.-) by a contribution in kind consisting of two (2) shares representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of Spicafab Limited, a corporation existing and incorporated under the laws of England, registered with the Companies House under number 01177359, having its address at 8 Devonshire Square, London, EC2M 4PL, United Kingdom (the "Contribution"), which are hereby transferred to and accepted by the Company at the fair market value of one hundred and seventy million Canadian Dollars (CAD 170,000,000.-), corresponding to one hundred and six million, three hundred and one thousand, five hundred and ten Euro (EUR 106,301,510.-), using the exchange rate of CAD 1 = EUR 0,625303, as of November 25th, 2008. Proof of the Contribution's existence and value has been given to the undersigned notary by the following documents:

- Updated interim financials of Spicafab Limited as of September 30th, 2008, certified "true and correct" by its management;

- A declaration from Aon Canada Holdings N.S. ULC, prenamed, dated December 2, 2008; and

- A declaration from Spicafab Limited, prenamed, dated December 2, 2008.

Aon Canada Holdings N.S. ULC, prenamed, declares that:

- it is the sole full owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;

- all further formalities are in course in the country of residence of the Contribution, in order to duly carry out and formalize the transfer and to render it effective anywhere and toward any third party.

Ninth resolution

Pursuant to the above resolutions, article 6 of the articles of association of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6. Subscribed Capital** . The Corporate capital is set at one hundred and six million, three hundred and fourteen thousand, ten Euro (EUR 106,314,010.-) divided into:

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class C shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class D shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class E shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class F shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class G shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class H shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up;

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class I shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up; and

- ten million, six hundred and thirty-one thousand, four hundred and one (10,631,401) class J shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve".

Tenth resolution

The sole shareholder resolved to amend article 7 of the articles of association of the Company and shall henceforth read as follows:

" **Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares including, inter alia, subsequent cancellation of one or more entire classes of shares upon prior repurchase of all the shares in issue under such classes. In the case of repurchases and straightforward cancellations of classes of shares, such cancellations and repurchases of shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J shares).

In the event of both a cancellation of an entire class of shares and / or prior repurchase thereto, the holders of the cancelled class of shares shall receive from the Company an amount, per share, equal to the nominal value of the share in the relevant class of shares plus the quotient of any distributable sums (i.e. all distributable sums pursuant to the approved annual accounts of the relevant financial year or, as the case may be, the realized profits since the end of the last financial year preceding the year during which the class of shares is planned to be redeemed, increased by the carried forwards profits and any freely distributable premium or reserves, but decreased by the carried forward losses and any sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles, as resulting from the interim accounts) divided by the number of shares in the relevant class of shares to be redeemed".

Variable rate capital tax exemption request

Insofar the Contribution consists in a contribution in kind of a participation representing one hundred percent (100%) of the issued share capital of Spicafab Limited, a corporation having its effective management seat in the European Union (United Kingdom) to another company incorporated in the European Union (Luxemburg), the Company refers to article 4-2 of the law dated December 29th, 1971, which provides for capital tax exemption.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at eight thousand nine hundred and fifty Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the entity appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Aon Canada Holdings N.S. ULC, une société à responsabilité illimitée, constituée selon les lois de la Nouvelle-Ecosse (Canada), ayant son siège social au 900-1959 Upper Water Street, Halifax, NS B3J 2X2, Canada,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Coverdale S.à r.l. (la "Société"), ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139782, constituée suivant acte reçu

par Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, en date du 25 juin 2008, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1792, le 21 juillet 2008.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en cinq cents (500) parts sociales sans valeur nominale.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de changer la dénomination sociale de la Société de sa dénomination actuelle Coverdale S.à r.l. en Aon Re Canada Holdings S.à r.l.

Seconde résolution

L'associée unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société en conséquence pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a comme dénomination Aon Re Canada Holdings S.à r.l."

Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier les pouvoirs des gérants afin que la Société soit engagée par la signature individuelle d'un de ses gérants.

Quatrième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 11 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s)** . Dans les rapports avec les tiers, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

Envers les tiers, la société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle d'un de ses gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Si les gérants sont temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou non, qu'ils soient associés ou non."

Cinquième résolution

L'associé unique a décidé d'attribuer une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) à chacune des parts sociales, le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) étant par conséquent représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Sixième résolution

L'associée unique a décidé de convertir les parts sociales de la Société en parts sociales de classe A afin que le capital social soit désormais représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Septième résolution

L'associée unique a décidé de créer neuf (9) classes de parts sociales séparées, nommément une classe de parts sociales B, une classe de parts sociales C, une classe de parts sociales D, une classe de parts sociales E, une classe de parts sociales F, une classe de parts sociales G, une classe de parts sociales H, une classe de parts sociales I et une classe de parts sociales J.

Huitième résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de cent six millions trois cent un mille cinq cent dix Euros (EUR 106.301.510,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à cent six millions trois cent quatorze mille dix Euros (EUR 106.314.010,-) par la création et l'émission de:

- dix millions six cent dix-huit mille neuf cent une (10.618.901) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Souscription - Libération

Sur ce, Aon Canada Holdings N.S. ULC, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire aux dix millions six cent dix-huit mille neuf cent une (10.618.901) parts sociales de classe A, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe B, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe C, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe D, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe E, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe F, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe G, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe H, dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe I et dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe J et les libérer intégralement pour un montant de cent six millions trois cent un mille cinq cent dix Euros (EUR 106.301.510,-) par apport en nature de deux (2) actions représentant cent pourcent (100%) du capital social de Spicafab Limited, une société constituée selon les lois de l'Angleterre, enregistrée auprès du "Companies House" sous le numéro 01177359, ayant son adresse au 8 Devonshire Square, London, EC2M 4PL, Royaume-Uni, qui sont transférées et acceptées par la Société à leur valeur de marché de cent soixante-dix millions Dollars Canadiens (CAD 170.000.000,-) correspondant à cent six millions trois cent un mille cinq cent dix Euros (EUR 106.301.510,-) selon le taux de change de CAD 1 = EUR 0,625303, en date du 25 novembre 2008 ("Apport"). Preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été donnée au notaire soussigné par la production des documents suivants:

- comptes intérimaires de Spicafab Limited en date du 30 septembre 2008, certifiés "véritables et justes" par sa gérance;
- une déclaration de Aon Canada Holdings N.S. ULC, prénommée, en date du 2 décembre 2008; et
- une déclaration de Spicafab Limited, prénommée, en date du 2 décembre 2008.

Aon Canada Holdings N.S. ULC, prénommée, déclare que:

- Elle est l'unique propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans le pays de résidence de l'Apport, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Neuvième résolution

Suite à la résolution ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Capital Souscrit.** Le capital social est fixé à cent six millions trois cent quatorze mille dix Euros (EUR 106.314.010,-) divisé en:

- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe C d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, c entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe D d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe E d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe F d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe G d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe H d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe I d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées; et
- dix millions six cent trente et une quatre cent une (10.631.401) parts sociales de classe J d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale."

Dixième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 7 des statuts de la Société pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social** . Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par l'article 18 des présents Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Le capital social de la société peut être réduit par l'annulation de parts sociales, incluant, entre autres, l'annulation subséquente de l'intégralité des parts sociales d'une ou de plusieurs classes de parts sociales dès leur rachat.

En cas de rachats et d'annulations immédiates de classes de parts sociales, ces annulations et rachats seront réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (en débutant par la classe de parts sociales J).

Dans l'hypothèse d'une annulation d'une classe entière de parts sociales et / ou d'un rachat préalable de celles-ci, les associés de la classe de parts sociales annulée recevront de la Société un montant, par part sociale, égal à la valeur nominale d'une part sociale dans la classe de parts sociales concernées plus le quotient de toutes les sommes distribuables (c'est-à-dire toutes les sommes distribuables en vertu des comptes annuels approuvés pour l'exercice social concerné ou, selon le cas, les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social de l'année précédant celle pendant laquelle le remboursement de la classe de parts sociales est planifié, augmenté du compte de résultat reporté et des primes ou des réserves librement distribuables, mais diminué du compte de perte reporté et des sommes devant être mises en réserve en application de la Loi ou des présents Statuts, tels que résultant des comptes intérimaires) divisé par le nombre de parts sociales dans la classe de parts sociales concernées."

Requête en exonération du droit d'apport proportionnel

Dans la mesure où l'Apport en nature consiste dans l'apport d'une participation représentant cent pourcent (100%) du capital social souscrit de Spicafab Limited, une société ayant son siège de direction effective dans l'Union Européenne (Royaume-Uni) à une autre société ayant son siège social dans l'Union Européenne (Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, qui prévoit l'exonération du droit d'apport,

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit mille neuf cent cinquante Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: THILL - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2008. Relation GRE/2008/4959. Reçu douze euros 12 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 19 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009001942/231/355.

(080190736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2008.

De Lage Landen Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 99.390.

—
EXTRAIT

Résultant des résolutions du Conseil de Gérance prises par voie circulaire, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} décembre 2008.

- modification de l'adresse du gérant, Monsieur Richard Brekelmans, de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 1^{er} décembre 2008.

Bert Seerden.

Référence de publication: 2009001047/751/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Norbel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.354.

—
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres du Conseil de Gérance en date du 14 novembre 2008:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

- les membres du Conseil de Gérance ont pris note du changement de l'adresse professionnelle de Madame Sylvie ABTAL-COLA ainsi que de Monsieur Johan Dejans, gérants de classe A de la Société, de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Sabrina Charny

Mandataire

Référence de publication: 2009001048/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 24 octobre 2008 à 14.00 heures

Première résolution

Le Conseil d'Administration prend note de la démission de Monsieur Georges COGNON de sa fonction d'Administrateur et décide de nommer en remplacement de l'Administrateur démissionnaire, Monsieur Thierry MARRAUD, né le 30/04/1942 à Vichy (France), et demeurant 11, rue Sedillot, F-75007 Paris, France.

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001098/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05849. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Moynesque Vignoble S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 69.811.

—
EXTRAIT

Résultant du procès-verbal de la réunion des membres du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2008:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.
- l'adresse professionnelle des membres du Conseil d'Administration a été modifiée de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Sabrina Charny
Mandataire

Référence de publication: 2009001049/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07181. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Elmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.920.

—
EXTRAIT

Résultant de la résolution prise par les membres du Conseil de Gérance en date du 14 novembre 2008:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.
- les membres du Conseil de Gérance ont pris note du changement de l'adresse professionnelle de Madame Sylvie ABTAL-COLA ainsi que de Monsieur Johan Dejans, gérants de classe A de la Société, de l'ancienne adresse 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet rétroactif au 3 novembre 2008.

Sabrina Charny
Mandataire

Référence de publication: 2009001050/751/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07179. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

MRI Overseas Property Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 82, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 63.420.

—
Il résulte de deux lettres adressées à la société que

- Sarah O'CALLAGHAN, demeurant Club Financiero, Jacinto Benaventes/N, E-29600 Marbella, a donné sa démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet au 12 décembre 2008
- Michael John LIGGAN, demeurant également Club Financiero, Jacinto Benaventes/N, E-29600 Marbella a donné sa démission en tant qu'administrateur et administrateur-délégué de la société avec effet au 15 décembre 2008

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001178/6449/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08559. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Senate Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.229.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 27 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- Monsieur Cornelius Martin BECHTEL

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né à Laxou (France), le 22 février 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 10/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SENATE HOLDINGS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001051/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05701. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

WLCE Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.228.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 1^{er} décembre 2008

1. Monsieur Sinan SAR a démissionné de son mandat de gérant de classe B.

2. Monsieur Eric MAGRINI, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

3. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de classe B pour une durée indéterminée.

4. Le nombre des gérants a été augmenté de 4 à 5.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour WLCE Luxembourg Holdings

Fortis Intertust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001052/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05700. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Camako S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 20.050,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 127.778.

In the year two thousand and eight, on the eighth day of the month of December.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Delaware Companies Register (Division of Corporations) under file number 4148463, represented by its general partner, Madison Dearborn Partners V-A&C, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Delaware Companies Register (Division of Corporations) under file number 4281138, represented by its general partner Madison Dearborn Partners, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Delaware Companies Register under number 2980019,

hereby represented by Ms Dorothee Pirson, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

2. Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Delaware Companies Register (Division of Corporations) under file number 4057379, represented by its general partner, Madison Dearborn Partners V-A&C, L.P., a limited partnership governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Delaware Companies Register (Division of Corporations) under file number 4281138, represented by its general partner Madison Dearborn Partners, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware, having its registered office at NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, United States of America, registered with the Delaware Companies Register under number 2980019,

hereby represented by Ms Dorothee Pirson, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing parties declare being the shareholders of Camako S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.778, incorporated by a deed of the undersigned notary, of 19 April 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1332 dated 2 July 2007 (the "Company"). The Company's articles of incorporation of the Company have been amended by a deed of the undersigned notary of 14 July 2008, published the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2837 dated 26 November 2008.

III. The appearing parties, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Suppression of the nominal value of the shares;
2. Conversion of the share capital of the Company from Euro (EUR) into Canadian Dollars (CAD) at the exchange rate applicable on the date of the day preceding the present extraordinary general shareholders' meeting;
3. Increase of the share capital of the Company from its amount after conversion to an amount of twenty thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 20,500.-) without issuing any new shares, divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value;
4. Conversion of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand five hundred (20,500) new shares, without nominal value;
5. Reintroduction of a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share;
6. Conversion of all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Canadian Dollars (CAD);
7. Amendment of article 6.1 of the Company's articles of incorporation so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 6.; and

8. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to suppress the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert the share capital of the Company from Euro (EUR) to Canadian Dollars (CAD), so that the share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, is converted, at an exchange rate applicable on the last business day of the day preceding this meeting, i.e. EUR 1.- for CAD 1.63385, into twenty thousand four hundred twenty-three Canadian Dollars and twelve Cents (CAD 20,423.12), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

Third resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of seventy-six Canadian Dollars and eight-eight Cents (CAD 76.88), without issuing any new shares, so as to increase it from its amount after conversion of twenty thousand four hundred twenty-three Canadian Dollars and twelve Cents (CAD 20,423.12) to twenty thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 20,500.-), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value.

The amount of seventy-six Canadian Dollars and eight-eight Cents (CAD 76.88) has been paid up in cash so that its now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares, without nominal value, into twenty thousand five hundred (20,500) new shares, without nominal value.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to reintroduce a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) per share.

Sixth resolution

The twenty-thousand five hundred (20,500) shares with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) are held by the shareholders as follows:

- Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P., prenamed, seven hundred thirty-eight shares . . .	738
- Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P., prenamed, nineteen thousand seven hundred sixty-two shares	19.762
total: twenty thousand five hundred share	20.500

Seventh resolution

The general meeting of shareholders RESOLVES to convert all accounts in the books of the Company from Euro (EUR) to Canadian Dollar (CAD).

Eighth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting of shareholders RESOLVES to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation which shall forthwith read as follows:

"6.1- Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 20,500.-) represented by twenty thousand five hundred (20,500) shares (hereafter, the "Shares"), with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred euro (EUR 1,800.-).

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P., un limited partnership ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware (Division of Corporation) sous le numéro 4148463, représenté par son general partner, Madison Dearborn Partners V-A&C, L.P., un limited partnership ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware (Division of Corporation) sous le numéro 4281138 représenté par son general partner Madison Dearborn Partners, LLC, une limited liability company régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware (Division of Corporation) sous le numéro 2980019,

ici représentée par Mademoiselle Dorothee Pirson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

2. Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P., un limited partnership ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware (Division of Corporation) sous le numéro 4057379, représenté par son general partner, Madison Dearborn Partners V-A&C, L.P., un limited partnership ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware (Division of Corporation) sous le numéro 4281138, représenté par son general partner Madison Dearborn Partners, LLC, une limited liability company régie par les lois du Delaware, ayant son siège social au NRAI Service Center, LLC, 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, Etats-Unis d'Amérique, enregistré auprès du registre des sociétés du Delaware (Division of Corporation) sous le numéro 2980019,

ici représentée par Mademoiselle Dorothee Pirson, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à donnée sous seing privé.

I. Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

II. Les comparantes déclarent qu'elles sont les associées de Camako S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 127.778, constituée par un acte du notaire soussigné, en date du 19 avril 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1332 du 2 juillet 2007 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés par un acte du notaire soussigné en date du 14 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2837 du 26 novembre 2008.

III. Les comparantes, dûment représentées, reconnaissent être entièrement informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Agenda:

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;
2. Conversion du capital social de la Société d'Euro (EUR) en Dollars Canadiens (CAD) au taux de change en cours le jour qui précède celui de la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire des associés;
3. Augmentation du capital social de la Société de son montant après conversion à un montant de vingt mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 20.500,-), sans émission de nouvelles parts sociales, divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale;
4. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales, sans valeur nominale;
5. Réintroduction d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) par part sociale;
6. Conversion de tous les comptes dans les livres de la Société d'Euro (EUR) en Dollars Canadiens (CAD);
7. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 6.:
8. Divers.

ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir le capital social de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Canadiens (CAD) de façon à ce que le capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale, est converti, au taux de change en cours le dernier jour ouvrable qui précède la tenue de la présente assemblée générale extraordinaire des associés, c'est-à-dire EUR 1,- pour CAD 1,63385, en vingt mille quatre cent vingt-trois Dollars Canadiens et douze Cents (CAD 20.423,12), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-seize Dollars Canadiens et quatre-vingt-huit Cents (CAD 76,88), sans émission de nouvelles parts sociales, afin de le porter de son montant présent après conversion de vingt mille quatre cent vingt-trois Dollars Canadiens et douze Cents (CAD 20.423,12) à vingt mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 20.500,-), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, sans valeur nominale.

La somme de soixante-seize Dollars Canadiens et quatre-vingt-huit Cents (CAD 76,88) a été intégralement payée par un versement en espèces, de sorte que ladite somme se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes, sans valeur nominale, en vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales, sans valeur nominale.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés DECIDE de réintroduire une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) par part sociale.

Sixième résolution

Les vingt-mille cinq cents (20.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,-) sont détenues par les associés comme suit:

- Madison Dearborn Capital Partners V Executive-A, L.P., prénommée, sept cent trente-huit parts sociales	738
- Madison Dearborn Capital Partners V-C, L.P., prénommée, dix-neuf mille sept cent soixante-deux parts sociales	19.762
Total: vingt-mille cinq cents parts sociales	20.500

Septième résolution

L'assemblée décide de convertir tous les comptes dans les livres de la Société d'Euros (EUR) en Dollars Canadiens (CAD).

Huitième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée générale des associés DECIDE de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt mille cinq cents Dollars Canadiens (CAD 20.500,-) représenté par vingt mille cinq cents (20.500) parts sociales (ci-après les "Parts Sociales") d'une valeur nominale de un Dollar Canadien (CAD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit."

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille huit cents euros (EUR 1.800,-).

Le présent acte notarié a été rédigé à Senningerberg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Dorothee Pirson, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 10 décembre 2008. LAC/2008/49811. Reçu 12,- €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 15 décembre 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009001380/202/227.

(080190401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

O.I.O. Overseas Investment Opportunities S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 63.744.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour O.I.O. OVERSEAS INVESTMENT OPPORTUNITIES S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001087/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05621. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Konzeptual Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.293.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KONZEPTUAL HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001089/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05615. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

S.A. European Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 64.933.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009001396/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08479. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

ImmoInt S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.302.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMOINT S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001090/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05612. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Sitrof Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 92.573.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 26 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SITROF HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001091/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05610. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Office Euro Transactions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009001399/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08473. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Onis Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 114.297.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 20 novembre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Pietro LONGO

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2011:

- M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ONIS GROUP S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001092/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05604. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Mag Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 71.472.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 20 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 09/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MAG HOLDING S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001093/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05602. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Digital Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 110.216.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Paul van Baarle
Gérant

Référence de publication: 2009001434/805/14.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09255. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

AM Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3367 Leudelange, 2A, rue des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 57.141.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 28 novembre 2008

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 28 novembre 2008 que:

1) Le conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur André MARTIN à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

2) Le Conseil d'Administration a décidé de nommer à la fonction d'administrateur-délégué Monsieur André MARTIN. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme
André MARTIN

Référence de publication: 2009001095/320/20.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08598. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Euro-Vending, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 83.432.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 novembre 2008

Première résolution

A l'unanimité des voix l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat des Administrateurs suivants:

Monsieur Peter Marchand
Monsieur Armand Marchand
Monsieur Rudolf Marchand

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Deuxième résolution

A l'unanimité des voix l'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de l'Administrateur Délégué suivant:

Monsieur Peter Marchand.

Le mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VENDING SA

Signature

Référence de publication: 2009001097/553/23.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05863. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Decofils SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.473.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 4 décembre 2008 au siège social

Résolution unique

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place, un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DECOFILS S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009001099/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05851. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

La Comodonna S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.358.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 5 décembre 2008 au siège social

Résolution unique

L'Assemblée acte la démission de Monsieur Jean-Michel SCHLINQUER de son mandat d'Administrateur et décide de nommer à sa place un nouvel Administrateur remplaçant:

- Madame Galina ROKOSUIEVA, née le 4 janvier 1960, à Belojarsk en Russie, exerçant la profession de Comptable et ayant son adresse professionnelle au 43, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Le mandat du nouvel Administrateur remplaçant prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale de l'an 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LA COMODONNA S.A.

Signature

Référence de publication: 2009001100/553/20.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05853. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Open Ocean S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.797,50.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 83.684.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 14 Novembre que, sur base du contrat de vente de parts sociales signé en date du 15 novembre 2008, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société de EUR 2,50 chacune, seront désormais réparties comme suit:

Designation de l'associé	Nombre de parts
My Michelle Widenius	1.960
Michael Widenius	5.304
Max Thor Victor Widenius	1.960
Carola Sevelius	1.825
Sirius Consulting OY	1.270
Total	<u>12.319</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Bart Zech
Gérant

Référence de publication: 2009001181/724/25.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08309. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

EMRI S.A., European Media Robot Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 64.482.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 27 novembre 2008

Première résolution

L'Assemblée décide, à l'unanimité des voix, de nommer comme Commissaire la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sarl inscrite au Registre du Commerce sous le n° B 52.610 et ayant son siège social au 43, route d'Arlon, L-8009 STRASSEN.

Le mandat du Commissaire prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUROPEAN MEDIA ROBOT INVESTMENTS S.A.
Signature

Référence de publication: 2009001101/553/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05855. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

WX Rumänien Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 130.437.

—
Extrait du Conseil d'administration tenu le 17 décembre 2008

Le conseil d'administration accepte la démission de l'Administrateur suivant:

- Monsieur Daniel Folian, demeurant professionnellement à A-1210 Wien, Floridsdorfer Hauptstrasse 1.

Le conseil d'administration décide de nommer comme Administrateur:

- Monsieur Robert Wurth, demeurant professionnellement à A-1020 Wien, Hollandstrasse 11-13, dont le mandat prendra fin le 17 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009001102/1682/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08803. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Vanksen Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 111.727.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2008 que:

- Alexandre Papanastassiou, résidant 13, rue Théodore Baron, B-1160 Bruxelles, a démissionné de ses fonctions d'administrateur, avec prise d'effet au 6 novembre 2008:

- Anne Canel, résidant professionnellement au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été co-optée dans les fonctions d'Administrateur, avec prise d'effet au 6 novembre 2008 et jusqu'à ratification de cette décision par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Bertange, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009001167/8647/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07206. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

CPI Asia II Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 135.890.

—
Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 19 novembre 2008

En vertu du contrat de cession de parts daté du 19 novembre 2008, Luxembourg Corporation Company S.A. a transféré ses parts détenues dans la Société de la manière suivante:

- 100 parts sociales d'une valeur de 125 Euros chacune, transférées à CPI Capital Partners Asia Pacific II L.P., ayant son siège social à Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Iles Cayman, enregistrée auprès du «Registrar of Limited Partnerships» aux Iles Cayman sous le numéro MC-23466.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Gérant

Référence de publication: 2009001106/9168/20.

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2008, réf. LSO-CX02922. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

C.H. Robinson Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

—
Extrait des résolutions du conseil de gérance de la Société prises par voie circulaire

Le conseil de gérance a constaté la démission de Monsieur Frederick Michael Winker de ses fonctions de Directeur Général, chargé de la gestion journalière avec effet au 1^{er} décembre 2008.

Le Conseil de Gérance a décidé de confier la gestion journalière de la Société à Monsieur José Manuel Rodriguez Ferreiro, gérant technique de la Société, demeurant au 3, rue des Réchados, 57070 Metz, France, à compter du 1^{er} décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Dans le cadre de la gestion journalière, Monsieur José Manuel Rodriguez Ferreiro sera désigné comme Directeur Général et pourra engager la Société vis-à-vis des tiers par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.H. Robinson Luxembourg SARL

Un mandataire

Référence de publication: 2009001103/2460/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

RHÔNE II EURO Acquisitions 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 94.871.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech / Nancy Cooper.

Référence de publication: 2009001352/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09201. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

C.H. Robinson Luxembourg Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.488.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises par écrit

L'associé unique de la Société a constaté et accepté la démission de Madame Linda Upsall Feuss de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008 et a décidé de nommer Monsieur Ben G. Campbell, ayant sa résidence au 5220 Humboldt Ave. S., Minneapolis, MN 55419, Etats-Unis d'Amérique en qualité de gérant administratif à compter du 1^{er} décembre 2008 pour une durée indéterminée en remplacement de Madame Linda Upsall Feuss démissionnaire.

L'associé unique de la Société a par ailleurs constaté et accepté la démission de Monsieur Frederick Michael Winker, ayant son adresse professionnelle à Plantin & Moretuslei 216/3, 2018 Anvers, Belgique, de ses fonctions de gérant technique de la Société avec effet au 1^{er} décembre 2008 et l'a nommé gérant administratif de la Société à compter du 1^{er} décembre 2008 pour une période indéterminée.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer Monsieur José Manuel Rodriguez Ferreiro, ayant sa résidence au 3, rue des Réchados, 57070 Metz, France, en tant que gérant technique de la Société à compter du 1^{er} décembre 2008 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Christopher James O'Brien, Gérant Administratif
- Chad Michael Lindbloom, Gérant Administratif
- Ben G. Campbell, Gérant Administratif
- Frederick Michael Winker, Gérant Administratif
- José Manuel Rodriguez Ferreiro, Gérant Technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C.H. Robinson Luxembourg SARL

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009001104/2460/32.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX08637. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Kelso SB II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.518.

Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 31 octobre 2008 de la société Kelso SB II S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 octobre 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 31 octobre 2008:

Monsieur Vincent Vaitty, né le 20 juin 1966 à Karikal, en Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kelso SB II S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant B

Référence de publication: 2009001174/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Safilo Capital International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société en date du 12 novembre 2008

En date du 12 novembre 2008, les Administrateurs de Safilo Capital International SA («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Sébastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme administrateur A de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2009.

Luxembourg, le 9 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Mandaté à cet effet

Référence de publication: 2009001107/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05062. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

PBL Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.616.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la société en date du 17 novembre 2008

En date du 17 novembre 2008, les Administrateurs de PBL Luxembourg SA («la Société») ont pris les résolutions suivantes:

- De révoquer Madame Cândida Gillespie, née le 23 août 1971 à Sao Paulo, Brésil, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet immédiat;

- De nommer Monsieur Sébastien Pauchot, né le 1^{er} mars 1976 à Paris, France, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée prenant fin lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2009.

Luxembourg, le 3 décembre 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2009001160/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2008, réf. LSO-CX04529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080188999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

MediaPolis S.A., Société Anonyme,

(anc. Munus Culture S.A.).

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 85.958.

In the year two thousand eight, on the twenty-eighth day of October.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Munus Culture S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 85.958, which was incorporated under the denomination "Real Immobilier S.A.", pursuant to a deed of Maitre Josef Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated January 22, 2002 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 790 on May 24, 2002. The Articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maitre Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on December 14, 2006, and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 762 on May 2, 2007 (the Company).

The meeting was opened at 10 a.m., with Mrs Solange Wolter-Schieres, private employee, with professional address in Luxembourg, in the chair (the Chairman), who appointed Mrs Liliane Freichel, private employee, with professional address in Luxembourg, as secretary (the Secretary).

The meeting elected, Mrs Ariette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, as Scrutineer (the Scrutineer) (the Scrutineer with the Chairman and the Secretary, constitute the Bureau of the Meeting).

The Bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state:

I. The proxyholder representing the shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne variatur by the proxyholder of the appearing parties, the Bureau of the Meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed; and

II. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau of the Meeting that all the share capital of the Company is represented at the Meeting and that the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to change the name of the Company into "MediaPolis S.A.".

Third resolution

The Meeting resolves to fully restate the Articles. The Meeting further resolves to adopt an English version followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Therefore, the content of the Articles will be as follows:

I.- Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a public limited liability company (société anonyme) under the name "MediaPolis S.A." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single director, or as the case may be, the board of directors of the Company. Where the single director or the board of directors of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the director(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II.- Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is set at three million two hundred sixty-seven thousand euro (EUR 3,267,000.-) consisting of thirty-two thousand six hundred and seventy (32,670) shares in registered form with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.3. Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the shareholders register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.4 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.5 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.6. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

III.- Management - Representation

Art. 7. Board of directors.

7.1 The Company is managed by a board of directors consisting of at least three members who need not be shareholder of the Company, and composed of at least one or several class A director(s) and one or several class B director(s). The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible. However, to the extent the Company has only one shareholder, the sole shareholder, after having acknowledged in a general meeting that the Company has a single shareholder, may decide that the Company shall be managed by a single director, until the first general meeting following the introduction of at least one more shareholder.

7.2. The directors are appointed and designated as class A director or class B directors by a resolution of the shareholders which sets the term of their office. The shareholders of the Company shall also determine the number of class A and class B directors (subject to article 7.1 above), their remuneration and the term of their office. In the event a director is elected without any indication on the terms of his mandate, he shall be deemed to be elected for six years from the date of his election. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

7.3 If a legal entity is appointed as director of the Company, this entity must designate a permanent representative who shall represent such legal entity in its duties as a director of the Company. Should the permanent representative be unable to perform his duties for whatever reason (including without limitation, removal, resignation, dismissal, death), the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

7.4. In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of the shareholders of the Company which shall proceed to the definitive appointment.

Art. 8. Powers of the board of directors.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single director or, as the case may be, the board of directors, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the single director or, as the case may be, by the board of directors, or in accordance with article 10.1 of the Articles.

8.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more directors, officers, or other agents who may but are not required to be shareholders, acting individually or jointly. If one or several directors of the Company has/have been empowered to represent the Company with respect to the day-to-day management of the Company, the board of directors must report to the annual general meeting any salary, remuneration and/or other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of directors of the Company must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors of the Company and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

9.2. The board of directors of the Company shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall, in principle, be in Luxembourg.

9.3. Written notice of any meeting of the board of directors of the Company shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of directors of the Company.

9.4. No such written notice is required if all members of the board of directors of the Company are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, of each member of the board of directors of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors of the Company.

9.5. Any director may act at any meeting of the board of directors of the Company by appointing, in writing whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another director as his proxy. A director may also appoint another director as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.6. The board of directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented provided that at least one class A director and one class B director agreed on the resolutions. Resolutions of the board of directors are validly taken by a majority of the votes cast, including at least one class A director and one class B director. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the board of directors will be recorded in minutes signed by all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

9.7. Any director may participate in any meeting of the board of directors by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting and a meeting held by way of such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

9.8. Circular resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

9.9. In the event that any director of the Company may have any conflicting interest in any decision to be made by the board of directors, such director shall make known to the board of directors of the Company such conflicting interest and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The relevant director shall not consider or vote upon any such matter, and such matter, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company. If the Company has only one shareholder, a statement of the conflicting interest must be recorded in minutes. In case the Company is managed by a single director, such director shall only mention his conflicting interest to the shareholder.

9.10. The provisions of article 9.9 of these Articles do not apply when the decisions of the single director or of the board of directors relate to the day-to-day operations of the Company and are at arm's length terms.

9.11. No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company has an interest in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

Art. 10. Representation.

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single director, or, in case the Company is managed by a board of directors, by the joint signatures of one class A director and one class B director of the Company.

10.2. The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles and within the limits of such power.

Art. 11. Liability of the directors.

11.1. The directors assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2. To the extent permissible under Luxembourg law, the directors and other officers of the Company (including, for the avoidance of any doubt, the permanent representative of any legal entity appointed as director of the Company) as well as those persons to whom such signatory powers have

been validly delegated in accordance with articles 8.2 and 8.3. of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been directors, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a director shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other directors, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

IV.- General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and Voting rights.

12.1. The general meeting of shareholders properly constituted represents the entire body of shareholders of the Company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company within the limits of the Law.

12.2 Without prejudice to article 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.3 Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting proceedings

13.1 The notice periods and proceedings as well as the discussion proceedings provided by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

13.2 Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.4 A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.5 Each shareholder may also participate in any meeting of the shareholders of the Company by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

13.6 Each shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing the shareholders to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company will only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be void.

13.7 Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be adopted by a simple majority of those present or represented and voting, regardless of the proportion of the share capital represented at such meeting.

13.8 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg official gazette, the Memorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

13.9 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders.

V.- Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 14. Accounting Year and Annual general meeting.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single director or, as the case may be, the board of directors must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, directors, and auditor(s) of the Company.

14.3 The single director or, as the case may be, the board of directors of the Company shall, one month before the annual general meeting of shareholders, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditor(s) of the Company who must prepare a report setting forth his/their proposals.

14.4 The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Tuesday of June of each year at 2.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the single director or the board of directors of the Company, exceptional circumstances so require.

Art. 15. Statutory/External auditor.

15.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes) or, as the case may be, by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises). The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.2 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

Art. 16. Allocation of profits.

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. The general meeting of shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

16.3. Dividends, when payable, will be distributed at the time and place fixed by the single director, or as the case may be, the board of directors, in accordance with the decision of the general meeting of shareholders. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the single director or the board of directors of the Company.

16.4 The single director, or as the case may be, the board of directors of the Company may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

VI.- Dissolution - Liquidation

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII.- General provision

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges the resignations of Mrs Rosa Bovino as class B director of the company with immediate effect and Mr Alberto Mario Zamorani as class A director of the Company with immediate effect and give them discharge for the execution of their mandates. Therefore, the Meeting resolves to appoint Mrs Sara Cipollini, chief executive officer, with professional address at Via Ercole Marelli, Milan (Italy) as class B director of the Company with immediate effect and for a term which will expire on January 28, 2014.

The Meeting further resolves to reclassify Mr Alberto Rigotti as class B director of the Company with immediate effect and Mr Carlo Schneider as class A director of the Company with immediate effect and for a term which will expire on January 28, 2014.

As a consequence of the above, the board of directors of the Company will be composed as follows:

Class A directors:

- Mrs Céline Pignon; and
- Mr Carlo Schneider.

Class B directors:

- Mrs Sara Cipollini;
- Mrs Valentina Perdoni;
- Mr Alberto Rigotti; and
- Mr Patrice Gallasin.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Munus Culture S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 85.958, constituée sous la dénomination "Real Immobilier S.A." suivant acte reçu par Maître Josef Eivinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 janvier 2002 et publié le 24 mai 2002 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 790 (la Société). Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois, le 14 décembre 2006, suivant acte reçu par Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster et publié le 2 mai 2007 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 762.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Solange Wolter-Schieres, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, (le Président), qui désigne comme secrétaire Madame Liliane Freichel, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Ariette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg (le Scrutateur) (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur constituent ensemble le Bureau).

Le Bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

II.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société ayant été dûment convoqués et ayant une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société en "MediaPolis S.A."

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de refondre l'entière des Statuts. L'Assemblée décide en outre, d'ajouter une version anglaise des Statuts à la version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Par conséquent, les Statuts auront désormais la teneur suivante:

I.- Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination "MediaPolis S.A." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune par décision de l'administrateur unique, ou le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des actionnaires adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2, Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société. Lorsque l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion de l'(des) administrateur(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra accomplir toutes opérations et transactions qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est établie pour une période indéterminée.

4.2. La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution des actionnaires de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II.- Capital social - Actions

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à trois millions deux cent soixante-sept mille euros (EUR 3.267.000) représenté par trente-deux mille six cent soixante-dix (32.670) actions sous forme nominative d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Associés de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont et resteront nominatives.

6.2. Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et il peut être consulté par chaque actionnaire qui le désire.

6.3. Les actions seront transférées par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre des actionnaires de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires respectifs. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de transfert qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de transfert.

6.4. Chaque action donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre d'actions existantes.

6.5. Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.6. La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

III.- Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1 La Société est gérée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaire de la Société, et composé d'au moins un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et d'un ou plusieurs administrateur(s) de classe B. Ils seront élus pour une durée ne pouvant excéder six ans et seront rééligibles. Toutefois, dans la mesure où la Société n'a qu'un actionnaire, l'actionnaire unique, après avoir pris acte lors d'une assemblée générale que la Société a un actionnaire unique, peut décider que la Société soit administrée par un administrateur unique, jusqu'à la première assemblée suivant l'admission d'au moins un actionnaire supplémentaire.

7.2. Les administrateurs sont nommés et désignés comme administrateur de classe A ou administrateur de classe B par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs (sous réserve de l'article 7.1 ci-dessus), leur rémunération et la durée de leur mandat. Au cas où un administrateur est nommé sans indication de la durée de son mandat, il sera considéré comme étant nommé pour une période de six ans à compter de la date de son élection. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

7.3. Si une entité juridique est nommée administrateur de la Société, cette entité doit désigner un représentant permanent qui la représentera dans ses fonctions d'administrateur de la Société. Si le représentant permanent est incapable d'assumer ses fonctions quelle qu'en soit la raison (en ce compris, sans limitation, révocation, démission, mort), l'entité juridique doit immédiatement nommer un autre représentant permanent.

7.4. En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui procèdera à la nomination définitive.

Art. 8. Pouvoirs du conseil d'administration.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux actionnaires sont de la compétence de l'administrateur unique ou, le cas échéant, du conseil d'administration de la Société qui aura tous pouvoirs pour accomplir tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, actionnaires ou non, par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

8.3. L'actionnaire unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, fondés de pouvoir ou autres agents, qui peuvent être mais ne sont pas obligatoirement actionnaires, agissant individuellement ou conjointement. Si un ou plusieurs administrateurs de la Société a/ont été habilité(s) à représenter la Société dans le cadre de la gestion journalière de la Société, le conseil d'administration devra rapporter à l'assemblée générale annuelle tout salaire, rémunération et/ou autres avantages accordés à cet(ces) administrateur(s) au cours de l'exercice social en question.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil d'administration de la Société doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration de la Société et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

9.2 Le conseil d'administration de la Société se réunira sur convocation du président du conseil d'administration de la Société ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans la convocation qui sera, en principe, au Luxembourg.

9.3. Il sera donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du conseil d'administration de la Société au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil d'administration de la Société.

9.4. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir parfaite connaissance de son ordre du

jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du conseil d'administration de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions tenues à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration de la Société.

9.5. Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut également nommer un autre administrateur comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.6. Le conseil d'administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, en ce compris, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B. Les décisions du conseil d'administration ne sont valablement prises qu'à la majorité des voix exprimées, sous réserve qu'au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B aient marqué leur accord sur les délibérations. Au cas où, à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du conseil d'administration seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

9.7. Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre, et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette réunion et sera considérée comme tenue au siège social de la Société.

9.8. Les résolutions circulaires signées par tous les administrateurs seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

9.9. Au cas où un administrateur de la Société avait un intérêt contraire relativement à une décision que le conseil d'administration doit prendre, cet administrateur doit faire connaître au conseil d'administration de la Société son conflit d'intérêt et faire inscrire cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. L'administrateur concerné ne délibérera pas et ne votera pas sur l'affaire en question, et cette question ainsi que le conflit d'intérêt dudit administrateur seront rapportés à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société. Si la Société a un actionnaire unique, une déclaration du conflit d'intérêt sera inscrite dans le procès-verbal. Au cas où la Société est gérée par un administrateur unique, cet administrateur devra seulement mentionner son conflit d'intérêt à l'actionnaire.

9.10. Les dispositions de l'article 9.9 des présents Statuts ne s'appliquent pas quand les décisions de l'administrateur unique ou du conseil d'administration concernent des opérations courantes de la Société et sont conclues dans des conditions normales.

9.11. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou personne ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société ont un intérêt dans cette transaction, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou personne.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou si la Société est gérée par un conseil d'administration, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A avec celle d'un administrateur de classe B de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément aux articles 8.2. et 8.3. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Responsabilité des administrateurs.

11.1 Les administrateurs ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les administrateurs et autres fondés de pouvoir de la Société (en ce compris, pour écarter le moindre doute, le représentant permanent de toute entité juridique nommée administrateur de la Société), ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2. et 8.3. des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé d'administrateurs, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3. Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un administrateur ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres administrateurs, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quel qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de leur mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

IV.- Assemblées Générales des actionnaires

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à toutes les opérations de la Société dans les limites de la Loi.

12.2. Sans préjudice de l'article 12.4 des présents Statuts, les résolutions des actionnaires sont adoptées en assemblées générales.

12.3. Chaque actionnaire a un droit de vote proportionnel à son actionnariat. Chaque action donne droit à un vote.

12.4. L'actionnaire unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des actionnaires. Les décisions de l'actionnaire unique sont consignées en procès-verbaux.

Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

13.1 Les délais et formalités de convocation ainsi que les règles de tenue des assemblées générales prévus par la Loi gouverneront la convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société sauf stipulations contraires par les présents Statuts

13.2 Les assemblées des actionnaires de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.3. Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des actionnaires et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.4. Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée des actionnaires de la Société en désignant une autre personne comme son mandataire (actionnaire ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.5. Chaque actionnaire peut également participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à cette assemblée.

13.6. Chaque actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

13.7. Sauf si la Loi ou les présents Statuts l'exigent autrement, les résolutions à une assemblée des actionnaires de la Société dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

13.8. Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le journal officiel du Luxembourg, le Mémorial, et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

13.9. La nationalité de la Société ne peut être changée et les engagements de ses actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et propriétaires d'obligations.

V.- Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Supervision

Art. 14. Exercice Social et Assemblée générale annuelle.

14.1. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur

des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, administrateurs et auditeur(s) de la Société.

14.3. L'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration de la Société devra, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires, fournir les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses/leurs propositions.

14.4. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 14h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société considère de manière discrétionnaire que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprises.

15.1. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, le cas échéant, par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) élu(s) pour une durée maximum de six ans et seront rééligibles.

15.2. Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(ont) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat.

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

16.2. L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde du bénéfice net annuel et décidera de payer des dividendes aux moments qu'elle jugera opportuns au regard des objectifs et de la politique de la Société.

16.3. Les dividendes devront être payés aux lieu et place déterminés par l'administrateur unique ou, le cas échéant, le conseil d'administration conformément à la décision de l'assemblée générale des actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'administrateur unique ou le conseil d'administration de la Société.

16.4. L'administrateur unique, ou le cas échéant, le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

VI.- Dissolution - Liquidation

17.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommés par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la résolution des actionnaires ou la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions que chaque actionnaire détient dans la Société.

Disposition générale

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les actionnaires de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte des démissions de Madame Rosa Bovino aux fonctions d'administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et de Monsieur Alberto Mario Zamorani aux fonctions d'administrateur de classe A avec effet immédiat, et décide leur donner décharge pour l'exécution de leur mandat. Par conséquent l'Assemblée décide de nommer Madame Sara Cipollini, administrateur, avec adresse professionnelle à Via Ercole Marelli, Milan (Italie) aux fonctions d'administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et ce, jusqu'au 28 janvier 2014.

L'assemblée décide de reclassifier Monsieur Alberto Rigotti en tant qu'administrateur de classe B de la Société avec effet immédiat et Monsieur Carlo Schneider en tant qu'administrateur de classe A avec effet immédiat et ce, jusqu'au 28 janvier 2014.

En conséquence, le conseil d'administration de la société sera composé comme suit:

Administrateurs de classe A:

- Madame Céline Pignon; et
- Monsieur Carlo Schneider.

Administrateurs de classe B:

- Madame Sara Cipollini;
- Madame Valentina Perdoni;
- Monsieur Alberto Rigotti; et
- Monsieur Patrice Gallasin.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. À la demande desdites parties comparantes, il est précisé qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S. WOLTER-SCHIERES, L. FREICHEL, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 novembre 2008. Relation: LAC/2008/44638 Reçu douze euros (12,- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009001264/242/660.

(080190387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

RDLUX S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, rue des Mérovingiens, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 82.982.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 28 octobre 2008 que:

- Alexandre Papanastassiou, résidant 13, rue Théodore Baron, B-1160 Bruxelles, a démissionné de ses fonctions d'administrateur, avec prise d'effet au 6 novembre 2008:

- Anne Canel, résidant professionnellement au 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été co-optée dans les fonctions d'Administrateur, avec prise d'effet au 06 Novembre 2008 et jusqu'à ratification de cette décision par les actionnaires lors de la prochaine assemblée générale.

Bertrange, le 10 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009001166/8647/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07208. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Royal Construction S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 28.760.

—
EXTRAIT

Du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROYAL CONSTRUCTION SA, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro B.28.760 et qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 1^{er} juillet 2007.

Résolution

L'assemblée approuve la reconduction du mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Bernard Rockenbrod, demeurant à L-1713 Luxembourg, 168, rue de Hamm, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de qui se tiendra en l'année 2009.

La résolution ayant été adoptée par les actionnaires présents ou représentés.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2007.

Rockenbrod Bernard.

Référence de publication: 2009001169/1801/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

New Hotels & Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 109.127.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 25.11.2008

Les actionnaires de la société NEW HOTELS & INVESTMENTS S.A. réunis le 25.11.2008 au siège social ont décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Révocation avec effet immédiat de la société LDF AUDIT S.A., de son mandat de liquidateur.
2. Nomination de la société LANTANA INVESTMENTS LIMITED, King Court, Bay Street, N-3944 Nassau, Bahamas, au poste de liquidateur.

Fait à Luxembourg le 25.11.2008.

Pour extrait conforme

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2009001172/4507/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07721. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 114.997.

—
Extrait du procès verbal du conseil d'administration du 28 mai 2008.

Est nommé à l'unanimité Président du Conseil d'Administration:

Monsieur Michel Vedrenne

Sont nommés à l'unanimité Administrateurs Délégués:

Monsieur Alex De Jésus

43, rue des Ecoles

F 54430 Rehon-Heumont

Monsieur Jean-Jacques Pire

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009001175/2315/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Wolverine S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.865.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2008.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009001425/805/15.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09259. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

COFIGECO, Compagnie Financière pour la Gestion Collective S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1490 Luxembourg, 16, rue d'Épernay.

R.C.S. Luxembourg B 114.997.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale annuelle du 28 mai 2008.

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an aux postes d'administrateurs:

Messieurs: Alex De Jésus

43, rue des Ecoles

F 54430 Rehon-Heumont

Michel Parizel

Jean-Jacques Pire

Michel Vedrenne

L'Assemblée Générale a nommé pour une durée d'un an au poste de réviseur:

Deloitte SA

L'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2009001176/2315/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10012. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080189621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Sourcesense IT Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.879.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001418/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2008, réf. LSO-CX08455. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080190239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Kelso SB I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.528.

—
Il résulte des résolutions de l'Associé Unique en date du 31 octobre 2008 de la société Kelso SB I S.à r.l. que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

1. Election du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à compter du 31 octobre 2008:

Monsieur Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, aux Pays-Bas, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

2. Démission du Gérant B suivant à compter du 31 octobre 2008:

Monsieur Vincent Vaitty, né le 20 juin 1966 à Karikal, en Inde, ayant pour adresse professionnelle 46A Avenue J.F.Kennedy L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kelso SB I S.à.r.l.
Jack Mudde
Gérant B

Référence de publication: 2009001177/683/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07986. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Résidence, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-7256 Walferdange, 2, rue Josy Welter.

R.C.S. Luxembourg B 11.055.

—
Extrait de la résolution prise par l'associé unique le 28 novembre 2008

Est nommé gérant unique avec effet rétroactif au 21 août 2006 et pour une durée indéterminée:

Mr Christian LAMESCH, demeurant à L-7217 Béréldange, 59 rue de Bridel en remplacement de Monsieur Albert LAMESCH.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009001194/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03207. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.540.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 14 novembre 2008 entre DIF RE Finance B.V., ayant son siège social au 269 Schiphol Boulevard, WTC Schiphol Airport, NL-1118 ZG Schiphol, Pays-Bas et DIF RE UK Partnership, ayant son siège social au 60 Cannon Street, London EC4N 6NP, Grande-Bretagne, les 500 parts sociales de la Société sont transférées comme suit:

- DIF RE UK Partnership représentée par DIF RE UK Partner Limited devient l'associé unique de la Société à compter du 14 novembre 2008 et détient les 500 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIF RE Wind Assets 2 Luxembourg S.à r.l.
Représentée par Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2009001180/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07638. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Europack S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 68.393.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
du conseil d'administration qui s'est tenue le 24 octobre 2008*

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'accepter la démission de Madame Maria MAILLIS et de nommer Viktor PAPAKONSTANTINO, Agias Irinis Street, 13A, 151 26 Marousi, Grèce, en tant qu'administrateur A de la Société.

La nomination sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale Annuelle.

Pour copie conforme
Michail MAILLIS / Joseph WINANDY
Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2009001186/1172/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06290. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Arcis Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 132.230.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009001455/1091/14.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX06044. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080190163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Carbofer Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 132.890.

—
To the Shareholders of: CARBOFER GROUP S.A.

12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

N° RCS 132.890

I hereby inform you that I decided to resign from my position of director of CARBOFER GROUP S.A. with immediate effect.

Luxembourg, November 20th 2008.

Bruno BEERNAERTS.

Traduction:

Aux actionnaires de: CARBOFER GROUP S.A.

12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

N° RCS B 132.890

Par la présente, je vous informe que j'ai décidé de démissionner en ma qualité d'administrateur de CARBOFER GROUP S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Bruno BEERNAERTS.

Référence de publication: 2009001190/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05419. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Advita S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg E 4.004.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendacht, den fünfzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit dem Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg),

sind erschienen:

1.- Herr Jürgen OLTERSDORF, Bauingenieur, geboren am 20. Mai 1961 in Pirmasens, wohnhaft in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

2.- Herr Hans-Jürgen ARWEILER, Diplomkaufmann, geboren am 9. November 1946 in Trier, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Daimlerstrasse 1.

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchten, die Satzung einer Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

Art. 1. Es besteht eine Gesellschaft zivilrechtlicher Natur, welche dem Gesetz von 1915 über die Zivil- und Handelsgesellschaften und den Bestimmungen der Artikel 1832 und Folgenden des Zivilgesetzbuches unterworfen ist.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb, die Errichtung und die Verwaltung von Immobilien unter Ausschluss jeglicher gewerblicher Tätigkeit.

Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet "ADVITA S.C.I."

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Hesperange.

Er kann durch Beschluss der Generalversammlung in jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 5. Die Gesellschaft wird auf unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann durch Entscheidung der Mehrheit der Gesellschafter, welche drei Viertel des Kapitals vertreten, aufgelöst werden.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt eintausend Euro (1.000.-EUR) eingeteilt in einhundert (100) Anteile von je zehn Euro (10.- EUR)

Die Anteile werden wie folgt zugeteilt:

1.- Herr Jürgen OLTERSDORF, achtzig Anteile	80
2.- Herr Hans-Jürgen ARWEILER, zwanzig Anteile	20
TOTAL: Einhundert Anteile,	100

Das Einbringen der Gesellschafter kann nur durch deren einheitlichen Beschluss erhöht werden. Die Gesamtheit des Einbringens muss auf Anfrage der Gesellschafter gezeichnet werden. Die Zinsen laufen ab dem Tage der Aufforderung zur Einzahlung.

Art. 7. Die Gesellschaftsanteile sind frei unter Gesellschaftern übertragbar. Sie können nur mit dem Einverständnis aller übrigen Gesellschafter, sei es unter Lebenden oder beim Tode eines Gesellschafter, an Dritte übertragen werden.

Wünscht ein Gesellschafter seine Anteile an eine Drittperson zu übertragen, so verfügen die übrigen Gesellschafter über ein Vorkaufsrecht zu einem Preis der jährlich einstimmig durch die Generalversammlung festgelegt wird. Jeder Gesellschafter verfügt über dieses Vorkaufsrecht im Verhältnis zu seinem Kapitalanteil. Beim Verzicht eines Gesellschafter auf dieses Vorkaufsrecht, wird dessen Anteil den übrigen Gesellschaftern im Verhältnis zu ihrem Anteil vom restlichen Kapital zukommen.

Art. 8. Der Tod oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafter zieht nicht die Auflösung der Gesellschaft nach sich. Sollten die übrigen Gesellschafter ihr Vorkaufsrecht nicht voll ausüben, so besteht die Gesellschaft weiter zwischen

den übrigen Gesellschaftern und den Erben des verstorbenen Gesellschafters. Jedoch müssen Letztere innerhalb von 4 Monaten vom Tode an, eine Person benennen, welche sie gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten, deren Befugnisse durch die Generalversammlung festgelegt werden.

Art. 10. Die jährliche Bilanz muss von den Gesellschaftern gutgeheißen werden, welche auch über die Verwendung des Gewinns beschließen. Die Verteilung des Gewinns geschieht entsprechend den Anteilen der Gesellschafter am Kapital.

Art. 11. Die Gesellschafter sind Dritten gegenüber gemäß Artikel 1862, 1863 und 1864 des Zivilgesetzbuches verpflichtet. Etwaige Verluste und Verpflichtungen der Gesellschaft werden von den Gesellschaftern gemäß den von ihnen an der Gesellschaft gehaltenen Anteile getragen.

Art. 12. Die Generalversammlung der Gesellschafter kommt auf Einberufung eines Gesellschafters sooft zusammen wie das Interesse der Gesellschafter es verlangt. Eine ordentliche Generalversammlung findet rechtens statt am Gesellschaftssitz am ersten Montag im Monat Mai, um 10.00 Uhr, um über die Bilanz und das Resultat des verflossenen Jahres und den Übertragungswert der Anteile gemäß Artikel 7 der Satzung zu befinden. Die Einberufungsschreiben müssen die Tagesordnung angeben.

Die Generalversammlung beschließt mit einfacher Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter.

Jedoch bedürfen Satzungsänderungen der drei Viertel Mehrheit aller Stimmen aller Gesellschafter.

Art. 13. Bei Gesellschaftsauflösung wird die Liquidation durch die Gesellschafter vorgenommen, es sei denn, dass die Generalversammlung anders beschließt.

Gründungskosten

Der Betrag der Kosten, Ausgaben, Entgelte oder Belastungen jeder Art, die der Gesellschaft zufallen werden, beläuft sich auf ungefähr eintausend Euro (EUR 1.000.-).

Ausserordentliche Generalversammlung

Anschließend haben sich die Komparenten zu einer außerordentlichen Generalversammlung eingefunden, zu der sie sich als ordentlich einberufen erklären, und folgende Beschlüsse gefasst:

1.- Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf einen festgesetzt.

2.- Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Jürgen OLTERSDORF, Bauingenieur, geboren am 20. Mai 1961 in Pirmasens, wohnhaft in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers verpflichtet.

3.- Der Gesellschaftssitz befindet sich in L-5887 Hesperange, 381, route de Thionville.

WORUEBER URKUNDE, aufgenommen in Remich, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: J. OLTERSDORF, H.-J. ARWEILER, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 décembre 2008. Relation: REM/2008/1534. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Abschrift, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Remich, den 22. Dezember 2008.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2009001446/8085/86.

(080190195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.

Lunon A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.692.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 septembre 2008:

Sont nommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001191/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 décembre 2008, réf. LSO-CX03217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Springbok Luxco Limited, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.323.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 octobre 2008

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2008:

- Monsieur LEDWIDGE William, résident à 20, Elmpark Avenue, Dublin 6, Dublin, Irlande;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Claude ZIMMER, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009001192/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Domino Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 87.900.

Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 10 décembre 2008

1. Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Eric MAGRINI, administrateur et président du conseil d'administration démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2011.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Pietro LONGO a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme
DOMINO FINANCE S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001197/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06650. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 58.902.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion des administrateurs restants du 14 novembre 2008

M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de M. Pietro LONGO, administrateur démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2009.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 10/12/2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour FINMACRIEN
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001198/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06652. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Captilux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 17.395.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion
des administrateurs restants du 9 décembre 2008*

1. Monsieur Jacques CLAEYS, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 29 septembre 1952, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été coopté comme administrateur de la société en remplacement de Monsieur Cornelius Martin BECHTEL, démissionnaire, dont il achèvera le mandat d'administrateur qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Cette cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

2. Monsieur Gérard BIRCHEN a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme
CAPTILUX S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001200/29/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06657. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Ares SPC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 139.200.

—
*Extrait des décisions prises
par l'associée unique en date du 9 décembre 2008*

1. Monsieur Sinan Omer SAR a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B.
2. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie B pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10.12.2008.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Ares SPC Luxembourg S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009001201/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06659. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080189354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2008.

S.C.I. Hopert, Société Civile Immobilière.
Siège social: L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard.
R.C.S. Luxembourg E 4.005.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-cinq novembre.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1.- La société anonyme CONSTRUCTIONS SIEBENALLER S.A., ayant son siège social à L-7526 Mersch, allée J.W. Léonard,

Constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch/Alzette, en date du 4 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 247 du 1er avril 2000 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par ledit notaire HELLINCKX, en date du 29 avril 2004, publié au Mémorial C numéro 835 du 13 août 2004, (2000 2200 369)

Ici représentée par:

Monsieur Daniel SIEBENALLER, ingénieur industriel, demeurant à L-7540 Rollingen/Mersch, 70, rue de Luxembourg, administrateur de catégorie A,

Monsieur Arsène GOUBER, employé privé, demeurant à L-7473 Schoenfels, 4A, rue du Village, administrateur de catégorie B,

Nommés à ces fonctions aux termes du prédit acte du 29 avril 2004,

2.- Monsieur François, dit Fränk, RECKINGER, maître électricien, et son épouse, Madame Isabelle BOCK, sans état particulier, tous deux demeurant à L-7540 Rollingen, 149a, route de Luxembourg,

Nés savoir: Monsieur Fränk RECKINGER à Luxembourg le 11 mai 1963 (1963 0511 170) et Madame Isabelle BOCK à Ettelbruck le 12 août 1969 (1969 0812 129).

Ces comparants ont déclaré avoir convenu de constituer la société dont ils vont établir les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société civile qui existera entre les propriétaires des parts sociales ci-après créées et de ceux qui pourront le devenir ultérieurement.

Cette société sera régie par les présents statuts, ainsi que par les lois luxembourgeoises, notamment les articles 1832 à 1872 du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la mise en location et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles, dans la limite d'opérations de caractère strictement civil, et à l'exclusion de toutes opérations commerciales.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société prend la dénomination suivante: S.C.I. HOPERT.

La dénomination sociale doit figurer sur tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers.

Art. 4. Le siège de la société est fixé à Mersch.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg, par simple décision des associés réunis en assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée de vingt (20) ans à partir de ce jour. Dans ce cas, la procédure de dissolution de la société sera effectuée par le ou les gérant(s) en fonction.

Les associés, par décision unanime portant modification des statuts, pourront modifier la forme juridique et décider de la durée illimitée de la société.

La société peut être dissoute par décision des associés prise à l'unanimité.

La dissolution de la société n'est pas entraînée de plein droit par le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé, ni par la cessation des fonctions ou la révocation d'un gérant, qu'il soit associé ou non.

Art. 6. Le capital social est fixé à DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts d'intérêts de VINGT-CINQ (25,-) EUROS chacune, entièrement souscrites et libérées en espèces, de sorte que la somme de DEUX MILLE CINQ CENTS (2.500,-) EUROS se trouve dès à présent à la libre disposition de la société civile, ainsi qu'il a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

Ces parts d'intérêts ont été souscrites comme suit:

1.- La société anonyme CONSTRUCTIONS SIEBENALLER S.A., ayant son siège social à L-7526 Mersch, allée J.W. Léonard, cinquante parts d'intérêts	50
2.- Monsieur François, dit Fränk, RECKINGER, maître électricien, et son épouse, Madame Isabelle BOCK, sans état particulier, tous deux demeurant à L-7540 Rollingen, 149a, route de Luxembourg, cinquante parts d'intérêts	50
Total: cent parts	100

Art. 7. Les parts d'intérêts ne sont représentées par aucun titre. Elles ne sont pas négociables.

Chaque année l'assemblée des associés fixe la valeur d'une part d'intérêts.

Art. 8. La cession de parts d'intérêts doit être constatée par un acte authentique ou sous seing privé. Pour être opposable à la société, la cession doit conformément à l'article 1690 du code civil, lui être signifiée par acte extrajudiciaire ou être acceptée par la gérance dans un acte authentique. Pour être opposable aux tiers, la cession doit faire l'objet d'une publicité au Mémorial Recueil Spécial C.

Les parts seront librement cessibles entre associés. Elles ne pourront être cédées à des tiers non-associés, en ce compris les héritiers ou légataires d'un associé, qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant trois quarts du capital social. En cas de refus d'agrément, les autres associés sont tenus de racheter ou de présenter un autre acquéreur.

Art. 9. Chaque part d'intérêt est indivisible à l'égard de la société.

Les copropriétaires indivis d'une ou de plusieurs parts sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés. Jusqu'à cette désignation, la société peut suspendre l'exercice des droits afférents aux parts appartenant à des copropriétaires indivis.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux décisions prises par l'assemblée générale des associés.

Les héritiers ou légataires de parts ou les créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, pendant la durée de la société et jusqu'à la clôture de sa liquidation, requérir l'apposition de scellés sur les biens, documents et valeurs de la société ou en requérir l'inventaire, ni en demander le partage ou la licitation, ni s'immiscer en aucune manière dans l'administration de la société. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. Chaque part d'intérêt confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre des parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.

Dans leurs rapports respectifs avec leurs co-associés, les associés seront tenus des dettes et engagements de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts lui appartenant.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés seront tenus des dettes et engagements sociaux conformément à l'article 1863 du Code Civil.

Dans tous les actes qui contiendront des engagements au nom de la société, et qui ne portent pas la signature de tous les associés, les mandataires de la société devront, sous leur responsabilité, obtenir des créanciers une renonciation formelle au droit d'exercer une action personnelle contre les associés, de telle sorte que lesdits créanciers ne puissent, par suite de cette renonciation, intenter d'actions et de poursuites que contre la société et sur les biens qui lui appartiennent.

Art. 11. La société est gérée collectivement par les associés. Toutefois, ils peuvent confier cette gestion à un ou plusieurs associés-gérants, qui sont nommés par les associés à la majorité simple des voix. Ils sont révocables dans les mêmes conditions. L'assemblée fixe la durée de leur mandat.

Le ou les associés-gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et faire ou autoriser tous les actes et opérations rentrant dans son objet.

Chacun des associés a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes les affaires de la société.

Art. 12. Les associés se réunissent au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture des comptes, à la date et à l'endroit qui seront indiqués dans l'avis de convocation. Les associés peuvent se réunir sur convocation verbale et sans délai si tous les associés sont présents ou représentés.

Dans toute réunion, chaque part donne droit à une voix.

Les résolutions sont prises à la double majorité simple des associés et des voix attachées à leurs parts, présents ou représentés, à moins de dispositions contraires des statuts.

Art. 13. Les associés peuvent apporter toutes modifications aux statuts, qu'elles qu'en soient la nature et l'importance.

Les décisions portant modification aux statuts ne sont prises qu'à l'unanimité.

Art. 14. Chaque année au 31 décembre, il est dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Cet inventaire sera signé par tous les associés.

Les bénéfices nets constatés par cet inventaire seront partagés entre les associés proportionnellement à leur participation dans le capital social, les pertes s'il en existe, seront supportées par eux dans les mêmes proportions.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, sa liquidation se fera par les soins des associés, ou des associés-gérants ou de tout autre liquidateur qui serait nommé et dont les attributions seront déterminées par les associés.

Art. 16. Les articles 1832 à 1872 du Code Civil trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Réunion des Associés

A l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués. A l'unanimité, ils prennent les résolutions suivantes:

1.- Par référence à l'article onze des statuts, est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Arsène GOUBER, préqualifié, qui engagera valablement la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

2. L'adresse de la société est fixée à L-7526 Mersch, 9, allée J.W. Léonard.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE (1.000,-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: SIEBENALLER - GOUBER - RECKINGER - BOCK - THOLL

Enregistré à Mersch, le 3 décembre 2008. Relation: MER/2008/1932. Reçu douze Euros et cinquante Cents A 0,5% = 12,50 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Mersch, le 11 décembre 2008.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009001273/232/135.

(080190198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2008.